

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
22 janvier 2026

Date d'affichage
/ /

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

/ /

Et publication du

/ /

Etaient présents :

M. FANTON Patrick, Mme ABADIE Alexandra, M. FORGUES Gérard, Mme PICCIN Colette, Mme DUBOSQ Dominique, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. DOREY Bernard, Mme MAIMIR Evelyne, M. SANGOI Éric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, Mme SALA Sylviane, Mme LUBAS Gisèle, Mme CRIPIA Marlène.

Procurat(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Mme GABARROT Pauline, Mme DACLIN Claudie.

Etai(en)t excusé(s) :**A été nommée secrétaire(s) de séance :**

Mme DUBOSQ Dominique

**Objet : 2026.01.04B : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
Du Budget Résidence de Lézian**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. FANTON Patrick, Président, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2025 du Budget Résidence de Lézian et

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **965,76**
(Suite au virement de cette somme à l'article 10682 de la section d'investissement en 2025)

- un déficit reporté de : **0,00**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **965,76**

- un excédent d'investissement de : **23 948,40**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **23 948,40**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT **965,76**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **965,76**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **23 948,40**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mirande, le 30/01/2026



Le Président M. FANTON Patrick

le(s) secrétaire(s) de séance

COURRIER ARRIVÉ

05 FEV. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE